

Séance du 05 mai 2022

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

05-05-2022-05

Date de convocation le 21/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Volants : 15

Le cinq mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes BAZIARD, GUITTONNEAU, ETCHART, DAUBAS, CAZENAVE, GRAUX et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, CAMGRAND, LAMASOU, LAPETRE, HILLOOU et LETARGUA.

Procurations : M. SALEFRANQUE a donné procuration à M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET

OBJET : SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

La route départementale 31 a été construite sur les parcelles communales BE 146 et BE 130. Afin de régulariser la situation, le Maire a pris attache auprès du Conseil Départemental pour régulariser la situation. Un acte administratif sera établi par les Services du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à titre gratuit avec le Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 06/05/2022

Reçu en préfecture le 06/05/2022

Affiché le

ID : 064-216403964-20220506-05_05_2022_05-DE